

**N° 4909<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

---

**PROPOSITION DE LOI**

**sur le droit de mourir en dignité**

\* \* \*

**REFUS DE LA DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.3.2008)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche de la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement du 21 février 2008, à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI  
sur le droit de mourir en dignité**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 19 février 2008 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 13 juillet 2007 et 11 décembre 2007;

*refuse*

la dispense du second vote constitutionnel.

Ainsi décidé en séance publique du 4 mars 2008.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER

